

Nom, prénom :

Contrôle d'Education civique de 4^{ème}

Propreté et orthographe sur 1 point

Connaissances :

- 1) « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Explique cette phrase extraite de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Donne un exemple. (2 points)

Cette phrase extraite de la DDHC de 1789 signifie que l'on peut faire tout ce que l'on veut, mais que la limite à cette possibilité est la liberté des autres (autrui). Du moment que l'on ne dérange pas les autres, on a une liberté importante. Exemple : j'ai le droit de dire ce que je veux mais je n'ai pas le droit d'accuser quelqu'un pour quelque chose qu'il n'a pas fait.

- 2) Complète les cases du tableau avec les bonnes réponses (7 points)

Exemples	Quelle liberté est-ce ?	Liberté individuelle ou collective ?
Je me déplace où je veux.	Liberté de circulation	individuelle
J'écris ce que je veux.	Liberté d'expression	individuelle
Je choisis la religion que je veux.	Liberté religieuse (ou d'opinion)	individuelle
Je ne porte pas de signes religieux au collège.	Laïcité	individuelle
Il ne va pas travailler pour réclamer une hausse de salaire.	Droit de grève	collective
Je vais avec mes amis au stade voir le match Sedan – PSG	Liberté de réunion	collective
Je suis adhérent à un club de football.	Liberté d'association	collective

Compréhension de documents et rédaction d'un texte argumenté :

Document 1 :

L'histoire a démarré sur Facebook. Des insultes écrites par l'une. Les autres n'ont pas aimé. Lundi, au collège de Saint-Michel, c'était vendetta entre adolescentes. Une première bagarre a failli éclater dans l'enceinte du collège. Les professeurs se sont interposés. Ce n'était que partie remise. Peu avant 17h, à l'arrêt de bus devant l'établissement, celles qui s'étaient senties offensées ont fondu sur leur adversaire. Les coups ont plu. À une contre quatre, la victime a filé. Elle a trouvé refuge au fast-food du rond-point de Girac, à plus d'un kilomètre de là. La police a pu intervenir. La victime, âgée de 16 ans, souffre d'une fracture du poignet. Les enquêteurs ont interpellé deux des filles violentes, âgées de 14 et 15 ans. Elles ont été remises en liberté après leur audition et s'expliqueront ultérieurement avec un juge des enfants.

La Charente libre. 1^{er} juin 2011

Document 2 :

Un collégien belge de 14 ans a été renvoyé de son école pour avoir tourné en ridicule et insulté sa professeur d'anglais sur Facebook, a rapporté la presse belge. Logan, un élève de l'Athénée d'Alleur, un établissement public de la région de Liège (sud-est), "avait des problèmes avec sa prof d'anglais depuis la rentrée scolaire", a expliqué au quotidien régional La Meuse son père, Carmello Sacco. En décembre, l'adolescent a créé un groupe "antiprof" sur le site de socialisation Facebook sur lequel il a repris une chanson d'un rappeur en modifiant les paroles, selon le journal, qui souligne que "les mots sont crus, parfois vulgaires" et que l'enseignante y est "tournée en dérision, insultée et humiliée". La direction de l'école, informée par un autre élève, a décidé de renvoyer le collégien, l'obligeant à trouver un autre établissement pour terminer l'année scolaire. "Cet élève a dépassé toutes les limites, le texte est agressif et insultant", a expliqué le proviseur, Jean-Luc Brakmeyn. "L'exclusion définitive était inévitable".

Document 3 : ce que dit la loi

Insulte : quasi-synonyme d'injure, est cependant considérée comme une injure moins grave.

Injure : parole offensante adressée à une personne dans le but de la blesser délibérément, en cherchant à l'atteindre dans son honneur et sa dignité.

Outrage : injure grave

Comme la diffamation, l'injure peut constituer un délit ou une contravention selon les conditions dans lesquelles elle est proférée, et peut être passible de peine de prison ou d'amende. En particulier, la gravité des sanctions varie selon qu'elle est publique ou non, qu'elle est ou non précédée de provocations de la part de la personne injuriée, et selon la qualité de la personne à laquelle elle s'adresse selon qu'il s'agit d'un particulier, d'un fonctionnaire public ou d'une institution, par exemple. L'injure crée automatiquement un préjudice à l'encontre de la personne injuriée, cependant son montant est souvent difficile à évaluer. Une injure publique est réprimée par la loi de 1881 (article 33), qui la punit d'une amende, aujourd'hui de 12 000 euros. Le code pénal (article R.621-2) fait de l'injure non publique une contravention de la 1^{re} classe, soumise à une amende de 38 euros.

Questions : 10 points

- 1) Quel site internet est à l'origine de ses deux affaires ?
- 2) Que s'est-il passé sur le site internet dans le doc.1 ?
- 3) Quelles conséquences cela a-t-il provoqué ensuite ?
- 4) De quoi est accusé l'adolescent du doc. 2 ?
- 5) Quelle conséquence cela a-t-il eu pour lui ?
- 6) D'après le doc. 3, que risquerait l'adolescent d'après la loi française ? Justifier la réponse à l'aide du doc.3.

7) Rédige un texte sur la liberté d'expression et ses limites.

Pour cela, rédige une première partie expliquant ce qu'est la liberté d'expression, puis une deuxième sur les limites à cette liberté.

Questions :

- 1) Le site internet est Facebook. (1)
- 2) Dans le document 1, une fille a insulté d'autres élèves sur Facebook. (1)
- 3) Les filles insultées se sont vengées et il y a eu une bagarre devant le collège. La police a dû intervenir et les filles vont passer devant le juge des enfants. (2)
- 4) L'adolescent est accusé d'avoir insulté sa professeur d'Anglais sur Facebook. (1)
- 5) Il a été exclu définitivement de son collège. (1)
- 6) L'amende prévue peut aller jusqu'à 12 000 euros (La sanction est plus forte si l'injure est prononcée contre un fonctionnaire (comme un professeur). (1)
- 7) La liberté d'expression est une liberté individuelle qui permet à chacun de s'exprimer librement. Elle permet de parler, d'écrire et surtout de publier autour de soi et dans différents médias (journaux, livres, télévision, radio, internet). Cette liberté est fondamentale et existe depuis 1789 dans la DDHC. Elle est indispensable dans un pays libre et démocratique.

Cette liberté est cependant limitée par la loi. En effet, comme toute liberté, sa limite est de ne pas nuire à autrui. On n'a donc pas le droit de dire tout ce que l'on veut. Ainsi, comme les documents le montrent, la loi interdit de prononcer des injures publiques. Insulter quelqu'un, notamment un professeur sur Facebook ou ailleurs, est donc sanctionné par la loi. La diffamation (dénonciation mensongère) ou les propos racistes sont d'autres exemples des limites posées à la liberté d'expression. (3)